

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

# MAIGNELAY-MONTIGNY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

21

De votants

23

### OBJET

**Guide municipal :  
Fixation des tarifs des encarts  
publicitaires**

Date de la convocation : 23/11/22

Nombre de votes pour : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme LOISEL Marie Christine.

### Absents représentés :

M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.  
Mme GRIGNON LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux annonceurs du guide municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de fixer les tarifs des encarts publicitaires dans le guide municipal, de la manière suivante :

- Pour les commerçants de la commune :
  - o 9x6 Gratuit
  - o 9x12 90 €
  - o 6x18 130 €
- Pour les commerçants extérieurs à la commune :
  - o 9x6 270 €
  - o 9x12 350 €
  - o 6x18 430 €
  - o 12x18 540 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

Le Maire,

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché le

ID : 060-216003715-20221129-29NOV22\_10-DE